



APPEL D'OFFRE

- Appel d'offre public : local
- Date de parution : 18/09/2026
- Date de clôture : 15/10/2026 à 17h
- Localisation : **Bernex, 74500**
- Procédure : **adaptée**
- Secteur d'activité : **petite restauration, débit de boissons**

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR PUBLIC

COMMUNE DE BERNEX

81 route de la mairie – 74500 BERNEX

TEXTE LÉGAL DE L'APPEL D'OFFRE (MARCHÉ PUBLIC)

AVIS PUBLIC DE MISE EN CONCURRENCE PREALABLE A LA CONCLUSION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE EXPLOITATION COMMERCIALE

En exécution des articles L.2122-1 et suivants du CG3P, il est procédé du 18 septembre 2026 au 15 octobre 2026 à 17h00, à la publicité relative à la mise en concurrence de l'occupation temporaire du domaine public de la commune de BERNEX suivante :

OBJET DE LA CONSULTATION :

Exploitation d'un chalet de 9m2 se situant sous le boulodrome là où est implanté durant la saison hivernale une patinoire pour une exploitation commerciale destinée à de la petite restauration et boissons.

Lieu :

Aire de Loisirs de BERNEX

Place du champ de foire – 74500 BERNEX

Locaux :

- 1 chalet en bois d'une surface de 9m2 servant de buvette;
- 1 terrasse d'accueil et de détente d'une surface de 20 m2 non équipée.

Date de début d'exploitation :

A partir du 5 décembre 2026.

Durée d'occupation du domaine public :

L'occupation du domaine public est établie pour une durée de 4 mois, du 5 décembre 2026 au 7 mars 2027. Celle-ci est révocable à tout moment, avec un délai de préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnités, en cas de non-respect des conditions d'exploitation ou pour toute autre raison d'intérêt général, par les deux parties.

CONDITIONS D'EXPLOITATION

Jours et horaires d'ouverture :

Période hivernale : Ouverture dès le 5 décembre 2026.

A minima : mercredi, samedi, dimanche hors vacances scolaires.

Tous les jours : pendant les vacances scolaires.

Ouverture impérative en fonction des horaires de la patinoire.

Assurance :

Le gérant est tenu de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable qui garantira les risques locatifs et de voisinage. Cette garantie devra s'étendre à la responsabilité civile tant pour les dégâts causés aux biens, propriété de la commune, que pour des accidents pouvant provenir de l'exploitation de ladite gestion. Le gérant devra fournir une attestation d'assurance à la mairie.

VISITE DES LIEUX :

Pour toute visite, merci de contacter la mairie au 04.50.73.60.40 afin de convenir d'un rendez-vous.

CANDIDATURE :

Les candidatures sont rédigées en français et devront contenir :

- CV avec expérience détaillée du candidat
- Liste des moyens humains et matériels envisagés pour la gestion et le bon déroulement de l'activité
- Prestations et activités complémentaires proposées
- Détail du calendrier et des horaires d'ouverture

Renseignements complémentaires :

Commune de Bernex – 81, route de la mairie 74500 BERNEX – 04.50.73.60.40

Dépôt des dossiers

Au guichet de la mairie de Bernex :

- Par courrier recommandé avec accusé de réception
Commune de Bernex
81 route de la mairie
74500 BERNEX